

Vos questions / nos réponses

## Information concernant un parent drogué

Par [Profil supprimé](#) Postée le 08/07/2014 00:09

Bonjour,

Alors voilà j ai un problème que je n'arrive pas à régler personnellement, je me sens d'ailleurs assez impuissante. Mon oncle est un drogué de longue durée, il se laisse complètement aller et est aujourd'hui schizopathe. Je n'ai plus de contact avec lui car il ne vient plus chez mes parents ou autres si ce n'est quand je le croise dans la rue. J'aimerais savoir ce que je pouvais faire pour lui parce que c'est mon oncle et que je l'aime. C'est un danger pour lui-même, je me demandais est ce que je "pouvais saisir le préfet" pour une prise de soin force?! Qu'est-ce que je peux faire concrètement pour l'aider?! En vous remerciant par avance de votre réponse

---

**Mise en ligne le 08/07/2014**

Bonjour,

Il n'est pas possible de contraindre un tiers à des soins spécifiques en addictologie. Toute prise en charge en toxicomanie comme en alcoologie nécessite l'adhésion de la personne concernée.

En France, les soins sans consentement ne peuvent concerner que des personnes souffrant de troubles du comportement d'origine psychiatrique. Un tiers peut en faire la demande (Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers), les autorités administratives ou judiciaires peuvent les ordonner (Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat).

Nous ne pouvons pas vous dire si l'état de votre oncle justifierait ce type d'hospitalisation sous contrainte. Il faudrait qu'il soit vu par un médecin et que ce médecin atteste de son état par certificat. En recherchant sur internet vous trouverez toutes les informations sur le cadre et les modalités de ces soins sans consentement.

Nous comprenons les liens qui vous unissent, votre souhait de pouvoir faire quelque chose pour votre oncle, le voir aller mieux. Vous nous indiquez que très peu d'éléments sur sa situation et il serait nécessaire d'en savoir plus pour pouvoir vous orienter, vous donner quelques pistes. Quoi qu'il en soit, le mieux placé pour répondre à certaines de vos interrogations c'est votre oncle, lui seul pourrait vous dire par exemple s'il

souhaite votre aide et, si oui, ce qu'il pourrait attendre de vous. Nous ne savons pas si les moments où vous le rencontrez dans la rue sont propices à la discussion mais c'est bien à travers des échanges que vous pourrez d'avantage cerner ses difficultés et donc ce sur quoi il pourrait avoir besoin d'aide.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez revenir vers nous avec plus d'éléments pour pouvoir discuter plus précisément de la situation de votre oncle, de vos inquiétudes le concernant. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe), au 01 70 23 13 13 (appel non surfacturé depuis un portable) ou encore par tchat.

Cordialement.

---